



Section *P*olices *T*erritoriales de l'*E*nvironnement

"Des Gardes champêtres au service des Gardes champêtres..."

En février 2012, notre section syndicale a vu le jour grâce à l'appui du Syndicat National de l'Environnement, Fédération Syndicale Unitaire (SNE-FSU) qui nous a accueilli et aidé dans sa structuration et met à notre disposition une expertise et logistique syndicale. Nous bénéficions enfin d'une véritable reconnaissance, à tous niveaux, pour négocier auprès des instances nationales, régionales et locales, nos droits et revendications.

Désormais nous siégeons à la commission pour le rapprochement des polices territoriales, mise en place par notre Ministère de tutelle. Rien n'est encore décidé pour l'avenir des gardes champêtres, les débats sont toujours ouverts mais nous y sommes présents et nous considérons que seule une structure syndicale prenant en compte les revendications des gardes champêtres, peut permettre de faire évoluer favorablement nos conditions statutaires

NOS REVENDICATIONS SYNDICALES :

Expliquer les problématiques spécifiques liées à notre profession : seul sur sa commune ou au sein d'une brigade intercommunale afin de bien se faire connaître par les instances étatiques.

Faire reconnaître les Gardes Champêtres territoriaux comme les techniciens des polices spéciales environnementales dans la police territoriale, en plus de ses prérogatives de police municipale générale attribuées par l'article 21-3 du CPP ou de l'article R 130-3 du Code de la route.

Engager le dialogue social pour aligner notre cadre statutaire sur celui des Agents de Police Municipale.

Depuis quelques années, une fusion avec la police municipale est envisagée par le biais d'une éventuelle filière (des) police(s) territoriale(s). Néanmoins il y a bien, selon les considérations locales, la nécessité de disposer d'agents spécialisés dans une police à vocation environnementale, permettant d'appliquer les nouvelles normes en matière de protection des espaces naturels, de la police de l'eau et de la nature.

Si « la Police Territoriale » devenait réalité, la branche spécialisée en environnement fera partie de nos revendications comme nous l'avons déjà écrit au Ministre de l'Intérieur.

UNISSONS NOS FORCES !

SEUL on peut avancer, ENSEMBLE on va réussir !

NOTRE SITE <http://policeterritorialeenvironnementgct.over-blog.com/>

Le droit syndical existe aussi pour les Gardes Champêtres Territoriaux. Il permet de participer à tracer notre Avenir, d'optimiser nos carrières, en assurant cette police de proximité qui commence à faire cruellement défaut dans notre société.